

REGARDS | 03

sur le travail intérimaire

R

Auteurs: Jean Ries, Véronique Sinner
Publication périodique | Janvier 2012

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

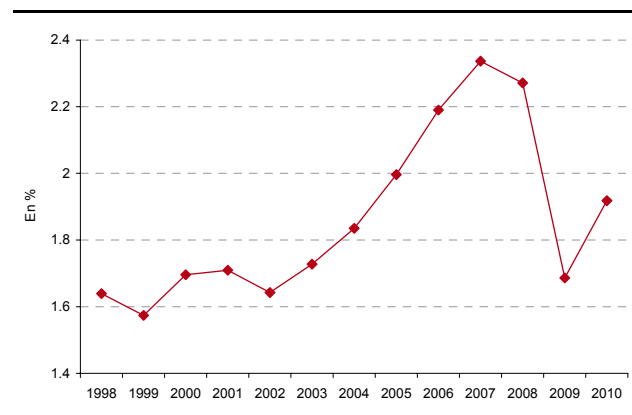
Le travail intérimaire permet de combler rapidement des besoins de main-d'œuvre ou de réduire des sureffectifs en place lors d'une baisse rapide et inattendue de l'activité. Ainsi, de 2008 à 2009, quelque 2 000 emplois intérimaires ont disparu, soit un quart de l'ensemble des effectifs intérimaires ou 0.6% de l'emploi salarié total. L'emploi intérimaire a ainsi, en une année seulement, réduit à néant 5 années de croissance soutenue et amputé l'emploi salarié de 0.6 point de % de croissance. Les employeurs ont donc, pour une large part, absorbé le repli de l'activité en diminuant le travail intérimaire plutôt que de licencier sèchement du personnel. Avec la reprise de l'activité fin 2009, l'emploi s'est également remis à accélérer. Malgré un rebond en 2010, l'emploi intérimaire n'a pas renoué avec les niveaux atteints avant la crise (soit à la mi-2008). Depuis le milieu de l'année 2010, il recule à nouveau, en lien avec la nouvelle dégradation conjoncturelle.

Le travail intérimaire a particulièrement souffert de la crise en 2009

L'emploi dans le secteur du travail intérimaire a augmenté de 3 902 salariés en 1998 à 7 922 salariés en 2008, soit +7.3% en moyenne chaque année. Suite à la crise, l'emploi dans ce secteur chute en 2009 à 5 938 personnes (-25%), avant de remonter à 6 878 personnes en 2010. Le graphique 1 indique la part de l'emploi intérimaire dans l'emploi total. Cette part passe progressivement de 1.6% en 1998 à 2.3% en 2008, avant de chuter à 1.7% en 2009 et 1.9% en 2010.

L'emploi intérimaire affiché dans le graphique 1 est constitué par les travailleurs intérimaires proprement dits ainsi que par le personnel des agences. Les graphiques et tableaux qui suivent reprennent uniquement les travailleurs intérimaires proprement dits.

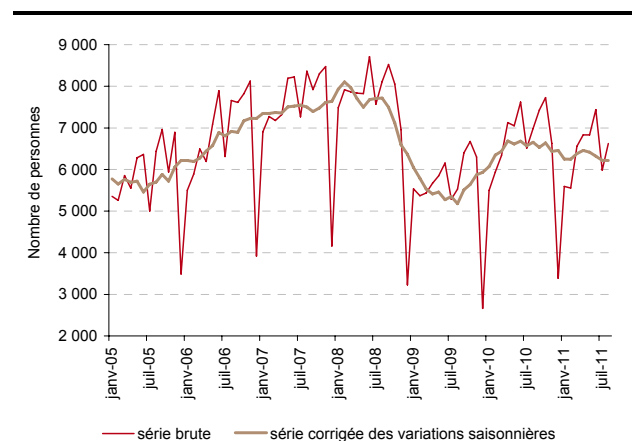
Graphique 1: Part du travail intérimaire dans l'emploi total



Source : IGSS

Le graphique 2 indique le nombre de travailleurs intérimaires recensés au dernier jour ouvrable de chaque mois pour la période de janvier 2005 à août 2011.

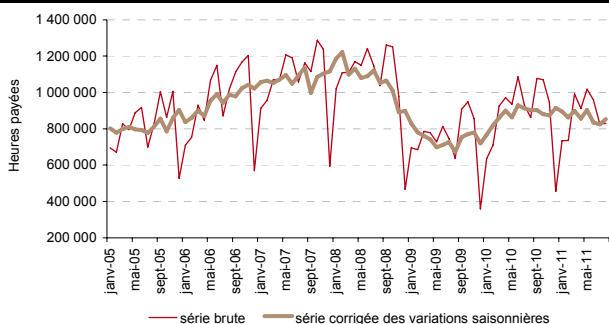
Graphique 2: Nombre de travailleurs intérimaires



Sources : IGSS, STATEC (données corrigées des variations saisonnières)

Le graphique 3 renseigne le volume de travail presté par ces travailleurs au cours de cette même période. Pour être tout à fait exact, il s'agit des heures qui ont été payées aux travailleurs intérimaires. Les heures payées comprennent outre les heures effectivement prestées, les congés rémunérés et les périodes de congé de maladie, l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) ne disposant pas d'indicateur statistique pour les heures prestées non-rémunérées.

Graphique 3: Volume de travail presté



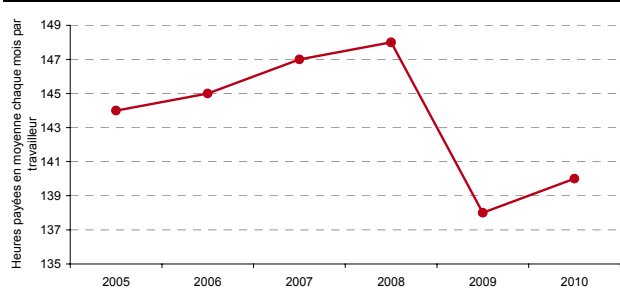
Sources : IGSS, STATEC (données corrigées des variations saisonnières)

Les deux séries affichent des fortes variations saisonnières. Ainsi, les mois de décembre affichent les niveaux les plus bas, que ce soit en termes de travailleurs ou en termes d'heures ouvrées, une grande partie des contrats d'intérimaires y prenant fin. Un deuxième creux, de moindre ampleur, est enregistré au mois de juillet (2005-2007) et au mois d'août (2008-2010). Ce creux est lié au congé collectif dans la construction. Les deux graphiques mettent également en évidence les effets de la récente crise économique. A partir de novembre 2008, l'activité des travailleurs intérimaires s'est effondrée. Même si en 2010 il y a eu une certaine reprise, le niveau de l'emploi intérimaire reste en dessous de ce qui a été observé sur la période 2006-2008.

La durée des missions intérimaires a baissé suite à la crise

Ce n'est pas seulement le volume global de l'emploi intérimaire qui a baissé à partir de 2009. Le nombre moyen d'heures prestées par travailleur et par mois passe de 144 heures par mois en 2005 à 148 heures en 2008 pour s'établir à respectivement 138 et 140 en 2009 et 2010 (cf. graphique 4).

Graphique 4: Heures par travailleur

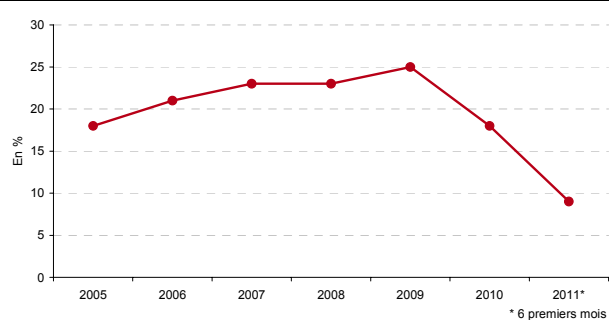


Source : IGSS

Baisse des détachements suite à un changement dans la législation européenne

En 2005, 18% des travailleurs intérimaires étaient détachés auprès d'un employeur en dehors du Luxembourg. En 2009, près d'un travailleur intérimaire sur quatre a été détaché à l'étranger. Par la suite, la part des travailleurs détachés a fortement diminué. Au cours des six premiers mois de l'année 2011, elle a chuté en-dessous de la barre des 10%. Cet effondrement s'explique par un changement dans la législation européenne sur le détachement des travailleurs. Le 1^{er} mai 2010, le Règlement (CE) 883/2004, qui redéfinit la coordination des systèmes de sécurité sociale, est entré en vigueur. Suite à cette nouvelle réglementation, un salarié d'une entreprise intérimaire luxembourgeoise, qui est détaché à raison de plus de 25% dans son pays de résidence (p.ex. un frontalier français qui est détaché en France) est désaffilié (même rétroactivement) de la sécurité sociale luxembourgeoise et affilié à la sécurité sociale de son pays de résidence. De plus, le salarié détaché doit-il être affilié au moins un mois à la sécurité sociale du pays d'envoi avant qu'il puisse être détaché à l'étranger (tout en restant affilié à la sécurité sociale du pays d'envoi si la limite des 25% est respectée).

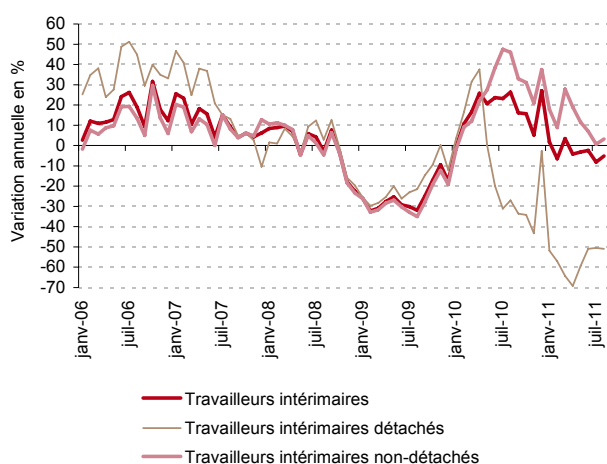
Graphique 5: Part des travailleurs détachés



Source : IGSS

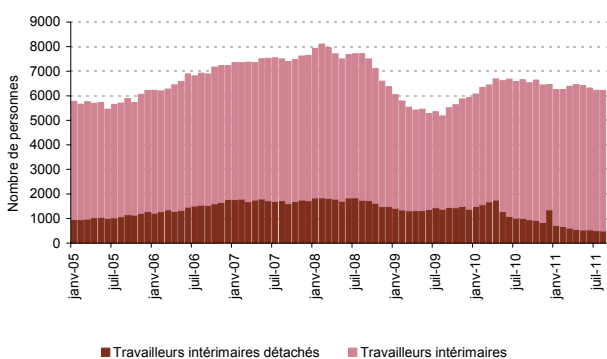
Toutefois, il convient de noter que cette évolution des détachements n'explique pas le ralentissement de l'emploi intérimaire observé depuis la mi-2010. Comme le montre le graphique 6, la tendance reste baissière même en considérant uniquement les travailleurs intérimaires non détachés. Avec la suppression des travailleurs intérimaires détachés, il sera toutefois difficile pour le secteur intérimaire de renouer avec le niveau d'emploi atteint en 2008 (cf. graphique 7).

Graphique 6: Evolution récente du travail intérimaire (en variation)



Source : IGSS

Graphique 7: Evolution récente du travail intérimaire (en niveau)



Sources : IGSS, STATEC (données corrigées des variations saisonnières)

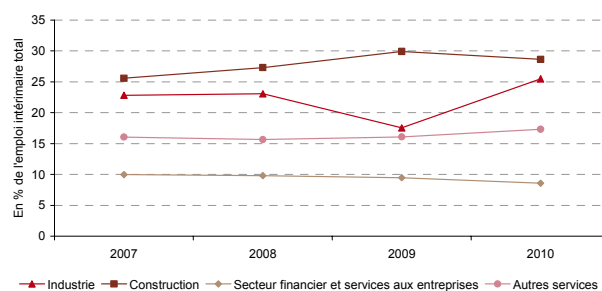
L'industrie et la construction sont les principales branches utilisatrices du travail intérimaire

Les travailleurs intérimaires sont essentiellement concentrés dans deux branches d'activité: l'industrie et la construction. En effet, près de la moitié des intérimaires travaillent dans une de ces deux branches (cf. graphique 8). Environ 10% des travailleurs intérimaires sont affectés au secteur financier et aux services aux entreprises. Un peu plus de 15% des travailleurs intérimaires sont rattachés aux autres activités de services telles que

la santé et l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels, l'administration publique ou encore les activités extraterritoriales. Pour environ 25% des travailleurs intérimaires, le secteur d'activité n'est pas connu.

La part de l'intérimaire dans l'industrie passe de 5.1% en 2008 à 2.8% en 2009 pour remonter à 4.6% en 2010. Dans la construction la part du volume presté par les intérimaires est encore plus importante, elle représente respectivement 5.6% en 2008, 4.5% en 2009 et 5.1% en 2010.

Graphique 8: Branches d'activité (Part relative dans le total)



Source : IGSS

Les travailleurs intérimaires sont majoritairement des hommes, d'origine française, et âgés de 25 à 34 ans

Les tableaux qui suivent traitent plus particulièrement du profil des travailleurs intérimaires. Ces tableaux reflètent la situation au mois de mars de chaque année.

Le travail intérimaire est largement une affaire d'hommes. En effet, sur la période 2008-2011, parmi les travailleurs intérimaires, 79% sont de sexe masculin. D'après le tableau 1, la part des hommes dans le reste de l'emploi salarié n'est que de 61% pour cette période.

Tableau 1: Sexe des travailleurs intérimaires

	2008	2009	2010	2011
	En %			
	<i>Travail intérimaire</i>			
Femmes	20	22	21	21
Hommes	80	78	79	79
	<i>Emploi salarié intérieur</i>			
Femmes	38	39	39	39
Hommes	62	61	61	61

Source : IGSS

D'après le tableau 2, les travailleurs intérimaires sont relativement jeunes par rapport à l'ensemble des travailleurs sur le territoire luxembourgeois. Plus de la moitié des travailleurs intérimaires est âgée de moins de 35 ans, alors que les jeunes de moins de 35 ans ne représentent que 35% de l'emploi salarié total. La classe d'âge des personnes de 35 à 44 ans représente encore 28% des intérimaires. Ensuite, 17% des travailleurs sont âgés entre 45 et 54 ans et 4% de 55 ans ou plus. Tout comme la répartition par sexe, la structure d'âge n'a guère changé sur les dernières années.

Tableau 2: Age des travailleurs intérimaires

	2008	2009	2010	2011
	En %			
<i>Travail intérimaire</i>				
< 25	19	19	18	18
25 - 34	34	33	33	33
35 - 44	27	28	28	28
45 - 54	16	16	17	17
>= 55	4	4	4	4
<i>Emploi salarié intérieur</i>				
< 25	7	8	7	7
25 - 34	29	29	29	28
35 - 44	34	33	33	32
45 - 54	23	23	24	25
>= 55	7	7	7	7

Source : IGSS

Le secteur de l'intérimaire est largement dominé par les travailleurs frontaliers venant de France. Sur la période allant de 2008 à 2010, leur part a été de quelque 65% dans l'emploi intérimaire, contre seulement 21% dans l'emploi salarié total. Néanmoins, cette part a baissé à 59% en 2011. Le deuxième groupe est constitué par les travailleurs résidents. Malgré que leur part a progressé de 22% en 2008 à 29% en 2011, ils restent largement sous-représentés dans l'emploi intérimaire, leur part dans l'emploi salarié total étant de 57%. Les travailleurs frontaliers venant d'Allemagne et de Belgique sont plutôt minoritaires dans le travail intérimaire, avec des parts de respectivement 4% et 8%. Parmi l'emploi salarié, les frontaliers belges et allemands représentent 11% chacun. Notons encore que la part des intérimaires parmi les frontaliers passe de 4.4% en 2008 à 3.2% en 2009 et se retrouve à 3.5% en 2010, alors que la part des résidents reste stable à 0.8% sur les dernières années.

Ce sont donc les travailleurs intérimaires frontaliers qui ont le plus souffert de la crise. En effet, la baisse de l'emploi intérimaire en 2009 a amputé l'évolution de l'emploi frontalier de 1.7 point de %, alors que la perte pour l'emploi salarié résident n'a été que de 0.3 point de %. De ce fait, hors travail intérimaire, l'emploi frontalier a connu une hausse plus importante en 2009 (+2.7%) que l'emploi salarié résident (+1.6%), ce qui n'est pas le cas pour l'emploi salarié total (respectivement +1% pour les frontaliers

et +1.3% pour les résidents). La forte baisse de l'emploi intérimaire pendant la crise a ainsi constitué un des facteurs explicatifs du ralentissement de l'emploi frontalier.

Tableau 3: Pays de résidence des travailleurs intérimaires

	2008	2009	2010	2011
	En %			
	<i>Travail intérimaire</i>			
Luxembourg	22	24	25	29
Allemagne	5	4	3	4
Belgique	8	7	7	8
France	65	64	64	59
	<i>Emploi salarié intérieur</i>			
Luxembourg	57	57	57	57
Allemagne	11	11	11	11
Belgique	11	11	11	11
France	21	21	21	21

Source : IGSS

Vu les données sur le pays de résidence des travailleurs intérimaires présentées dans le tableau 3, il n'est guère étonnant de constater qu'environ 60% des travailleurs intérimaires sont de nationalité française (cf. tableau 4). La part du deuxième groupe, les ressortissants portugais, a augmenté de 16% en 2008 à 23% en 2011. Par contre, dans l'emploi salarié, la part des ressortissants portugais, à savoir 13%, est restée stable au fil de la période 2008-2011.

Tableau 4: Nationalité des travailleurs intérimaires

	2008	2009	2010	2011
	En %			
	<i>Travail intérimaire</i>			
Luxembourgeoise	2	2	2	3
Portugaise	16	19	20	23
Allemande	4	4	3	3
Belge	7	6	6	7
Française	64	62	62	57
Autre	7	7	7	7
	<i>Emploi salarié intérieur</i>			
Luxembourgeoise	31	30	31	31
Portugaise	13	13	13	13
Allemande	11	11	11	11
Belge	12	12	12	12
Française	23	24	23	24
Autre	10	10	10	10

Source : IGSS

**Institut national de la statistique
et des études économiques**

Tél.: 247-84219
info@statec.etat.lu
www.statistiques.lu